L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la [illegible] et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 8 MAI 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

[illegible] que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, après [illegible] les services généreux de l'administration de [illegible] gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec [illegible] sa retraite, le souvenir des membres du [illegible].

[illegible] le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

[illegible] par la Chambre des Représentans de l'Etat [illegible] que l'administration du gouvernement [illegible] par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été [illegible] la sagesse et la fermeté, et par un zèle [illegible] infatigable pour le service public; que [illegible] toujours montré fidélité, et dans [illegible] et importantes concessions qu'il a faites, [illegible] grand égard pour les [illegible] et qu'il se retire avec une [illegible] de cette Chambre pour sa conduite [illegible] avec son estime et égard personnels."

[illegible] l'orateur de la Chambre transmette à [illegible] Roman, [illegible] de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour le Sénat de la Louisiane.
ALBERT HOA.

L'[illegible] de place nous force à renvoyer à demain la publication de la quatrième lettre de M. F. [illegible] sur la Havane.

Le Révérend J. N. Maffit prêchera ce soir à sept heures et demie, à l'Eglise des Méthodistes, rue Poydras.

CONSEIL GÉNÉRAL.

[illegible] conformément à la loi, le Conseil Général s'est réuni hier soir, dans le local du Conseil de la Première Municipalité. Après quelques ordonnances générales [illegible] les suivantes ont eu lieu:

DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE DE DESSÈCHEMENT.

Manuel Cruzat, C. Cuvellier,
J. A. Armitage, Joshua Baldwin.

ESTIMATEURS DE LA SUSDITE COMPAGNIE.

P. J. Tricou, M. F. Cocnor.
J. V[illegible]

DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA N.-O. ET NASHVILLE.

Henry Denamo.

DIRECTEURS DE LA BANQUE DU COMMERCE

P. H. [illegible], T. O. Marx.

Nous ne [illegible] pas sans témoigner toute notre reconnaissance à ceux des membres du conseil qui [illegible] que nous étions candidat pour la place [illegible] du conseil général, nous ont accordé leurs votes. Nous ne doutons pas, malgré le [illegible] nous aurions eu à lutter [illegible] le résultat n'eût [illegible] pas été [illegible]. Mais nous avons pensé [illegible] tout [illegible] équité de laisser [illegible] Courrier postuler seul [illegible] et [illegible] en paix d'un bonheur [illegible] dans le résultat de l'élection de [illegible] de la première municipalité. Nous déclarons [illegible] que nous n'étions pas candidat à cette [illegible] malgré l'avance [illegible] de nos amis [illegible].

GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE A CHARLESTON.

Une assemblée [illegible] des citoyens de Charleston [illegible]

PROMPTE LIBÉRALITÉ.—La nouvelle de l'incendie de Charleston arriva deux jours après à Wilmington, Caroline du N. Trois jours après [illegible] qui l'avait apportée revint avec [illegible] souscrites par [illegible] de cette ville.

CONGRÈS.

[illegible]

Dans le Sénat, M. Clay présente une résolution [illegible] quelques remarques [illegible] comité des finances [illegible] présenter [illegible] M. Wright [illegible]

[illegible]

[illegible] à New-York [illegible] par la goëlette [illegible] de St. Thomas, [illegible]

[illegible] de l'Acadie [illegible] décidé [illegible] le 22 avril [illegible] DUNE [illegible]

[illegible] convoqués de [illegible] à la reprise immédiate des paiements [illegible].

BUENOS AYRES.

Nous [illegible] correspondances du Nord, [illegible] de Buenos Ayres jusqu'au 3 de [illegible] à New-York par le navire Echo. Ces [illegible] intéressant de la ré[illegible] de l'Etat Oriental, et [illegible] les anarchistes s'étaient [illegible] le sacrage [illegible]

Buenos Ayres, 3 [illegible]

[illegible] 26 du mois dernier [illegible] de la Capitale [illegible] général Manuel Bravo [illegible] Santa Cruz [illegible]

[illegible] CANADA.—Sir John Colborne, vient de [illegible] pour étendre la loi martiale, [illegible] tous les cas de haute trahison, &c.

[illegible] Sir John Colborne a eu pour [illegible] par les autorités [illegible] à emmener MM. Papineau et Viger.

MARINE.—[illegible] des Etats Unis, [illegible] Pensacole le 3 [illegible] croiser sur les côtes du Mexique.

☞ Nous sommes redevables à l'obligeance du collecteur de la douane, M. Jos. W. Breedlove, des correspondances suivantes relativement au blocus des ports du Mexique.

CONSULAT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE.

Veracruz, 19 avril 1838.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le chef d'escadre Bazoche, commandant une partie de la division navale de Sa Majesté le Roi des Français, à bord de la frégate Herminie [illegible] de Sacrificios, a déclaré le 16 du courant, les ports de cette république en état de blocus [illegible] la présence de ladite frégate et de deux bricks de guerre.

Les stipulations [illegible] seront publiées par le commandant [illegible] des E. U. [illegible] de Mexique [illegible] Ottawa a envoyé un [illegible]

Pour le moment je vous annonce que les bâtimens neutres [illegible] république [illegible] tentent de forcer la ligne du blocus [illegible]

[illegible]

M. BURROUGH

James W. Breedlove, [illegible] de la douane, Nouvelle Orléans.

CONSULAT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE.

Veracruz, 20 avril 1838.

Monsieur,

[illegible]

M. BURROUGH

Jos. W. Breedlove, [illegible] Nouvelle-Orléans.

[illegible] 15 avril 183[8].

Consulat de France à Vera Cruz.

Copie [illegible] par M. le baron Deffaudis [illegible] à bord de la frégate l'Herminie.

Monsieur,

La rupture de l'ultimatum [illegible] adressé le 21 [illegible] blocus [illegible] M. Bazoche [illegible] de Vera Cruz [illegible]

A M. [illegible] Consul de France à Vera-Cruz.

[illegible]

Signé [illegible] DEFFAUDIS.

Pour copie conforme à l'original déposé aux archives [illegible] du consulat [illegible] de France à Vera Cruz.

Signé A. GLOUX.

CONSULATE OF U. S. OF AMERICA.

I certify that the above is a true copy of the original [illegible] on the archives of this office.

[illegible]

M. BURROUGH, Consul.

COMMANDEMENT [illegible] DÉPARTEMENT DE VERACRUZ.

[illegible]

Signé MANUEL RINCON.

A M. [illegible]

MEXIQUE.

Le Commandant général de Veracruz

[illegible]

Veracruz, 17 avril 1838.

Signé MANUEL RINCON.

QUESTION FRANCAISE ET MEXICAINE.

Légation française à Mexico.

Mexico, [illegible]

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de France [illegible] S. E. [illegible] relations extérieures [illegible]

[illegible]

S. M., et non pour envoyer illégalement [illegible] à Paris des [illegible] d'accord ou à [illegible]

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de France, prie S. E. [illegible] contre des affaires étrangères d'agréer l'assurance de sa haute considération.

(Signé) [illegible] DEFFAUDIS

A son excellence Don L. G. Cuevas, ministre des affaires étrangères du Mexique.

Légation française au Mexique.

Mexico, 18 février 1838.

Dans une partie du rapport présenté au Congrès par S. E. Luis Cuevas, le soussigné, chargé d'affaires [illegible]

[illegible]

SUR LA CANAILLE [illegible] CHARLESTON.

[illegible]

D. C. Ker,	Edward Yorke,
J. B. L[illegible]	J. W. Zacharie,
A. W. P[illegible]	J. A. Ro[illegible]
Samuel P[illegible]	J. L. G[illegible]
J. A. C[illegible]	M. A. G[illegible]
Benj. Levy,	J. B. H[illegible]
J. B. V[illegible]	A. Paris,
R[illegible]	R[illegible]
C. C. W[illegible]	Geo. B[illegible]
Wm. H[illegible]	A. R. V[illegible]
M. Robelot,	P. A. [illegible]
Wm. N. Carter.	[illegible]

DERNIÈRES DATES.

New-York	avr. [illegible]	Liverpool	avr. 6
Boston	[illegible]	Londres	avr. 6
Philadelphie	avr. [illegible]	Havre	avr. 1
Baltimore	[illegible]	Paris	avr. 4
Washington	avr. [illegible]	Bordeaux	mar. 26
Charleston	[illegible]	Madrid	mar. 21
[illegible]	[illegible]	Cuba	avr. 14
[illegible]	[illegible]	Havane	avr. 10
Vera-Cruz	avr. [illegible]	Houston (Texas)	avr. 21

COMMERCIAL.

New-York, [illegible] avril.

VENTES D'ACTIONS.

[illegible]

TAUX DES ESPECES.

	Offre.	Dem.
Or [illegible]	160 1/4	160 1/2
Souverains	4 85	
Piastres espagnoles,		
Piastres [illegible]	104	101
Doublons [illegible]	15,96	16 00
Doublons patriotes		
Demi-piastres	104	101
Quarts de piastres,	104	101
Billets du Texas	93	105
Do 5 pour cent	93	99
Do 6 pour cent	93	100

☞ AVIS.—[illegible] de l'Association Catholique de la Nouvelle-Orléans pour venir au secours des Orphelins, sera tenue dimanche prochain, 13 mai 1838 à 4 heures de l'après-midi, dans l'Ecole Publique, rue Condé, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, [illegible]

N. B. [illegible] sans avoir payé [illegible]

J. A. W. KA[illegible], secrétaire.

FEUILLETON.

Communiqué.

BÉNÉFICE De Melle MARIA.

Aujourd'hui a lieu le bénéfice de Melle Maria. Melle M. [illegible] actrice du Théâtre Français de la Nouvelle-Orléans. Douée dans le [illegible] diction pure, [illegible] grande actrice [illegible]

Nous [illegible]

Bénéfice de Mlle. Maria.

Monsieur l'Editeur,

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Expédiés.

Navire Mozart, Welch, Havre, — L. Millaudon
Navire [illegible], Pike, Liverpool, — S & J P Whitney
Navire Carolina, Lamone, Coves, — Ansley & Robinson
Navire Hermitage, French, Glasgow, — H C Cammack & co
Brick Citizen, Fling, Hartford, — J B Bailey
Brick Julia, Welch, Gibraltar, — R Groning & co
Goël Mary Jane, Caro, Pensacole, — capt
Goël David Moss, Rowe, Pensacole, — capt
Goël Elizabeth, Forsyth, Pensacole, — capt

Arrivés.

Bateau de remorque Phoenix, Pauling, des Passes.
Bateau de remorque Hudson, Linnell, des Passes.
Navire Vaillant, Fabre, de Bordeaux, avec une cargaison de vins, eau de vie, &c, consignée à J & L Garnier, W & H Anderson, Roumage & Herbault, [illegible] & Bulaton, J. Fabre, J. Burbiny, Olivier & Croca, L'Hotelier, Fils & co, Sylvanus Bousquet, Anne Chanetia, Delavigne, A & Z Cavelier, Lanaux & Ducros, Victor Ruiz, Desperroux, J Dupas, [illegible]

Brick Wm Henry, Morrill, Mobile.
Brick Somerset, Lewis, St Marks.
Brick [illegible], March, Mobile.
Brick Arkansas, Edmonds, Mobile.
Goël Preston, Philbrooks, Mobile.
Goël Henry Lee, ——, Punta Rassa.
Bateau à vapeur Carolinian, Breedon, Cincinnati.
Bateau à vapeur Manchester, Fabrique, Opelousas.
Bateau à vapeur [illegible], Rasser, St-Martinville.
Bateau à vapeur Sultana, Tobin, Louisville.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 8,

Bénéfice de Melle. MARIA.

La reprise de

L'HOMME AU MASQUE DE FER,

Drame en cinq parties et huit tableaux, par Arnould et Fournier.

Suivi de

La 1re représentation de

VERT-VERT,

Vaudeville en 3 actes, de Desforges et de Leuven.

On commencera par

UNE OUVERTURE

A grand orchestre.

Le spectacle commencera à 7 heures précises.

Salle de la Marine,

Entrée [illegible] la Levée.

Mercredi 9 mai 1838,

GRAND BAL PARÉ.

Prix d'entrée, cavalier, $1 50.

☞ AVIS.—Le steamer COMMODORE, avant été [illegible] Louisville [illegible]

COMSTOCK, HYDE & Co,
15, rue Poydras.

☞ AVIS.—Le steamer AUGUSTA partira aujourd'hui [illegible] pour Vicksburg, Grand Gulf et Natchez. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf [illegible] ou à

COMSTOCK, HYDE & Co,
15, rue Poydras.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR A VENDRE

UNE [illegible] rue des [illegible]

[illegible]

A VENDRE—[illegible]

LAURENT MILLAUDON,
12, rue Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE ET CIGARES.—[illegible]

[illegible] KURSHEEDT [illegible]

TRAITES [illegible]

EAU-DE-VIE de Cognac [illegible]

H. W. ANDERSON.

[illegible] WOOD & SIMMONS, 22, rue Poydras.

160 [illegible]

PIERCE SHANNON & BROTHER.

100 [illegible]

PIERCE SHANNON & BROTHER

PORC [illegible] GRAISSE—[illegible]

COMSTOCK, HYDE & Co.

BOIS DE TEINTURE—[illegible]

COOLIDGE & PLIMPTON,

CAFÉ DE MARTINIQUE—[illegible]

COOLIDGE & PLIMPTON,
55, rue Gravier.

EAU DE VIE DE GENIÈVRE [illegible]

COOLIDGE & PLIMPTON,

[illegible]

COOLIDGE & PLIMPTON,

[illegible] J. A. BARELLI & Co,
61, rue de la Commune.

S[illegible]

DEVENPORT & GOURDAIN,
13, rue Ca[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

LAURENT MILLAUDON.

[illegible]

MM. B Marigny, — MM. Martin Gordon, fils.
E. A. Canon, — G[illegible]
J. B. Plauché — J. P. Canonge,
Samuel Cocalin, — James Duplessis,
V[illegible] Barthe, — R. Milligan,
Jean Barthe, — Ferdinand Bossier

[illegible]

28 avril—30

MONSIEUR [illegible] de Paris [illegible]

M. LEFEBVRE, rue Royale, 55, [illegible]

7 mai—9

AVIS.—N. DUPERU a pris pour associé Mr A. Blanchard, les affaires seront à l'avenir conduites sous la raison de Duperu & Blanchard.

N. DUPERU,
A. BLANCHARD.

7 mai—3

ON DEMANDE une Dame [illegible] S'adresser à J. B. Faure, rue de Chartres No. 186.

7 mai.

100 DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par J. ENDULE,
174, rue T[illegible]

mai—3

AVIS.—[illegible] R. J. Walker [illegible]

25 avril—15

L. K. CLIFTON.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine [à partir de lundi 7 mai,] 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante six 1/4 onces.

Nlle. Orléans, 4 mai 1838.

PAUL BERTUS, recorder No. 1, maire pro tem.

5 mai

LANGUES—100 barillets à vendre par J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Commune.

5 mai

SUCCESSION DE THOMAS—Samedi [illegible] juin 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible] 1838, je exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Adélaïde Duncan veuve Thomas, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, ayant, mesure française trente pieds de face à la rue Craps, sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve des bâtisses en mauvais état.

Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

5 mai

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire not. pub.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Wm Nott.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jonathan Montgomery, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
Rég des Testamens.

8 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Edward Moore.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Dunn, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
Rég des Testamens.

8 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nicolet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Nicolet, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
Rég des Testamens.

9 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu M. M. Bickos.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
Rég des Testamens.

8 mai

SUCCESSION DE G. DUPUY DE CLEMENT—Dans la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de George Dupuy de Clément décédé.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de G. Dupuy de Clément, soit convoquée pardevant Octave de Armas not. pub., vendredi, le 18 mai 1838, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur la manière la plus avantageuse de vendre les propriétés du défunt; et il est de plus ordonné que H. R. Grandmont avocat de la [illegible] d'être présent à cette assemblée.

Nouvelle Orléans 5 mai 1838, signé B. Bermudez, juge.

Pour copie conforme

A. D. D'ORIDCOURT,
Député Rég. des testamens.

7 mai

COUR DES PREUVES—Avis de ce que Nicolas [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir [illegible] curatelle aux successions vacantes de feu [illegible] Jean Mons Ernest Karr et Martin Kuhn [illegible]

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
27 av Rég. des Testamens.

ETAT de la Louisiane—Cour du Premier District [illegible] Pétition de A. M. Bachman [illegible]

Extrait des minutes
8 mai—[illegible] C. W. LEWIS—député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse [illegible] Nouvelle-Orléans. Présentation G. Mautain [illegible] No. 10634—J Barton contre ses créanciers. [illegible]

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier le 7 mai 1838.

ARMAND PITOT,
8 mai—3 en 10. Greffier

Les Marguilliers de l'église St. Louis d'Orléans, contre John Wiley.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 de juin 1838, à une heure après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, une négresse nommée BETSEY, âgée d'environ 37 ans, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

8 mai B. BEAUREGARD, Marshal.

Conduits aux cages avec chez le syndic de la première municipalité le cinquième district:

Un cheval bai, ayant la crinière, la queue et [illegible] noires [illegible]

Un cheval rouge, la crinière, la corne et les quatre pieds noirs, [illegible]

[illegible]

R. GUIGNAN, Syndic

8 mai—3 en 10 j

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la rue Dorsière, No 27, [illegible] le jeune Nègre NATT, taille de 5 pieds 3 pouces, ayant beaucoup de cheveux. La seule marque qu'on lui connaisse [illegible] Natt avait à son départ un pantalon couleur foncée, une chemise à [illegible] F. E. McN.

8 mai—6

$10 DE RECOMPENSE.

A la personne qui ramènera au soussigné un nègre nommé ALPHONSE. Il était, dimanche dernier, à huit heures du soir, sur la Place d'Armes [illegible] On présume qu'il se sera égaré dans le bas de la ville. Il était vêtu d'un pantalon [illegible] à petites raies, un gilet rond de toile blanche, une cravatte de [illegible] d'environ [illegible] ans.

FERDINAND FANIS,
155, rue Royale.

8 mai—1

TRAITES à vue sur Philadelphie, à vendre par N. B. LEDRETON.

4 mai—3

LETTRES de change sur l'Angleterre, à 60 jours de vue, en sommes pour convenir aux acquéreurs, à vendre par SCHMIDT & WERNER
Bienville No. 80

4 mai

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de C. B. P[illegible], décédé, sont priés de les présenter au soussigné [illegible] ou au bureau du juge de la paroisse de Jefferson.

4 mai—3 J. B. WILKINSON

AVIS.—En vertu de la 9ème section de la loi [illegible] les citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les limites des 1er, 2e, 3e et 5e districts de la Première Municipalité; 2e district de la 2e municipalité, et 2e district de la 3e municipalité, sont prévenus que le lundi, 14 de mai courant, l'élection d'un membre par chacun des districts ci-dessus dénommés, aura lieu, savoir:

Dans la 1re. Municipalité.

Pour le 1er. District, en remplacement de Mr. de St. Romes, à la Cour du Juge Guyol, rue Bienville entre Chartres et Levée, sous la présidence du Juge Guyol et de J. A. Armitage.

Pour le 2e District, en remplacement de Mr. O. de Armas, chez Messrs Lamothe, rue Chartres entre Toulouse et St. Pierre, sous la présidence de Messrs J. Lamothe et J. B. Lamothe.

Pour le 3e. District, en remplacement de Mr. John Culbertson chez Mr Rufino Fernandez, rue Sainte-Anne entre Condé et Royale, sous la présidence de Messrs. Rufino Fernandez et Alexis Leroy.

Pour le 5e. District, en remplacement de M P. Dupuy, chez Mr. Bowman, au Basson, sous la présidence de Messrs Jean Dupin et G. F. Duclère.

Dans la 2e. Municipalité.

Pour le 2e. District, en remplacement de Mr. J. Berry, à la salle du conseil de la 2de. municipalité, inspecteurs Messrs. Wm. E. Florance et Henry T. Smith.

Dans la 3e Municipalité.

Pour le 2e District, en remplacement de Mr. J. L. Tinelon, chez Mr Prom Frédérick, encoignure des rues Champs Elisées et Levée, sous la présidence de Messrs Octave Lebanc et U. Frédérick.

Les votes au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après-midi.

CHS. MAURIAN,
Juge.

7 mai—3

A VENDRE—Une grande BAROUCHE, et une paire élégante CHEVAUX, s'adresser à l'écurie de Mr. Lespar, au coin des rues Trémé et Dumaine, ou à Mr. A. Giraud, rue Royale No. 175 7m—3

AVIS.

LE public est par le présent averti de ne point traiter pour les deux billets suivans, qu'on croit avoir perdus entre la Banque des Citoyens et le magasin des soussignés:

Le billet No. 133, tiré par Crawford & Vernaunft en faveur des soussignés, daté du 1er. avril 1838, payable quatre mois après date, pour la somme de huit cent soixante une piastres et vingt deux cts $861 22

No. 134, tiré par Harper & Merrick, daté du 1er. avril 1838 payable soixante jours après date, pour la somme de mille soixante dix-huit piastres cinquante cents 1078 50

Celui qui aura trouvé ces effets recevra une récompense convenable en les laissant au No. 21, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et Bienville.

7 mai—30 PUECH & DUPLESSIS.

AVIS—P. CHIGE, rue de Chartres, No. 156, vient de recevoir par le navire Michigan, du Havre, un assortiment de bottes fines pour l'été, ainsi que bottines lustrées et coutil, &c, qu'il offre à vendre en gros et en détail.

4 mai—8

617 Barils cheaux de Thomaston, à vendre à bas prix par JOHN T. CRAIN, rue de la Commune No. 35

5 mai—2

Ventes à l'Encan.

Succession de Joseph Priette, h. c. l.
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1838, et à la requête de Jean Louis Dolliole, h. c. l., exécuteur testamentaire de la susdite succession,

Il sera vendu en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale le lundi 11 juin à midi précis.

Les Propriétés suivantes,

situées au faubourg Marigny, 3me. Municipalité, savoir:—No. 1. UN TERRAIN formant encoignure, ayant 45 pieds 10 pouces, 5 lignes, face à la rue Bagatelle sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue des Grands Hommes. Il existe sur ledit lot

UNE MAISON briquetée entre poteaux couverte en bardeaux, composée de deux appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques bâtis en briques &c.

No. 2. UN TERRAIN vide ayant 34 pieds face à la rue Bagatelle, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et joignant le No. 1.

No. 3. UN TERRAIN ayant 48 pieds face à la rue Bagatelle, sur 96 pieds 10 pouces de profondeur, borné par le lot No. 2. Il existe sur ledit lot

UNE MAISON briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de deux appartemens, une galerie, deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c &c.

No. 4. UN TERRAIN ayant 31 pieds 11 pouces 6 lignes, face à la rue des Grands Hommes, sur 126 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur avec

UNE BELLE MAISON EN BRIQUES couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets; cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

No 5. UN TERRAIN, ayant 31 pieds 9 pouces face à la rue des Grands Hommes et joignant le No. 4, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur avec

Une belle MAISON EN BRIQUES, couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

Le tout vendu conformément au plan qui sera exhibé dix jours avant la vente.

Conditions: Un cinquième, comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit en billets par coupons et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 mai—30

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Maison et Terrain au faubourg Tremé

IL sera vendu jeudi prochain, 10 du courant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi,

Une Maison et Terrain, situés au faubourg Tremé, mesurant 35 pieds 7 pouces de face à la rue des Remparts, entre celles du Bayou et des Ursulines, sur [illegible] pieds de profondeur d'un côté et 34 [illegible] l'autre ligne, et 55 pieds de large sur la ligne du fond.

La Maison est bâtie en briques entre poteaux, consiste en 4 chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de 3 chambres et deux cabinets.

Conditions:—Un tiers comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

☞ Cette maison serait vendue à l'amiable [illegible] s'adressant avant le jour de la vente aux encanteurs [illegible]

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi 12 juin prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District, dans et pour le premier district judiciaire, le nègre nommé Isaac, âgé d'environ 15 ans [illegible] bon domestique de maison, [illegible] par Hough Skeggs & Co., Skeggs & Hough.

Conditions à la vente. 4 mai—1

MALLE DES ETATS UNIS POUR LOUISVILLE.

Le steamer SULTANA, capitaine J. W. Tobin, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 10 du courant, à [illegible] heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

COMSTOCK, HYDE & Co.,
15, rue Poydras.

8 mai

POUR COLUMBIA, Princeton, Lake Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le steamer MEMPHIS, capitaine H. Pease, [illegible] a la plus grande partie de sa cargaison engagée [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

COMSTOCK, HYDE & Co.
15, rue Poydras.

8 mai

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET MAYSVILLE

Le steamer RIENZI, capitaine A. Q. Kennon, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi [illegible] du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins.

7 mai

POUR LOUISVILLE.

Le steamer GENERAL BROWN, capitaine F. Carr, partira pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires, [illegible] 12 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins.

7 mai

POUR NEW-YORK—Nouvelle ligne.

Paquebot régulier, pour lundi 21 du courant.

Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry, est maintenant en chargement et partira à son époque régulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la partie supérieure du marché aux légumes, ou à

FRANKLIN, AMES & Co,
rue du Canal

5 mai

POUR SAVANNAH ET CHARLESTON.

La goëlette de première classe PHEBE & MARGARET, capitaine Small, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour la balance de son fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord au coin Perdido ou à

WOOD & SIMMONS,
rue Poydras No. 22

5 mai

POUR BOSTON.

La barque ROGER WILLIAMS, classe A1, capitaine J Gallers, partira pour le port ci-dessus sans délai. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

J. A. BARELLI & Co.,
61, rue de la Commune.

5 mai

ON DEMANDE.

UN bâtiment pour aller prendre au Grand Caillou un chargement de 150 à 200 boucauts de sucre, et qui devra se rendre à l'un des ports du Nord. S'adresser à

HARRISSON, CLEGG & Co,
rue de la Douane

5 mai

POUR ALEXANDRIE, D. C.

LA goëlette LEONIDAS, capitaine K[illegible], partira le 9 du courant, et peut prendre [illegible] 153 barils, pour fret desquels [illegible] s'adresser à

J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.

5 mai

POUR BOSTON & PORTSMOUTH

Le brick MARY HELEN, classe A 1, capitaine Hamilton, partira le 12 du courant et débarquera les passagers à l'un et l'autre des ports ci-dessus. S'adresser au capitaine, à bord, ou à

J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.

5 mai

A VENDRE OU A FRÉTER—Le [illegible] bon fin voilier ABEL, capitaine Dingee, du port de [illegible] 66 tonneaux, pouvant porter environ 820 barils; elle est doublée et chevillée en cuivre et bien pourvue de tout. S'adresser à

J. W. ZACHARIE & Co.,
88, rue de la Commune.

7 mai

POUR HARTFORD (Connecticut)

Le brick ESTHER, classe A 1, capitaine Newcomb, ayant de beaux emménagemens pour huit passagers. S'adresser à bord au capitaine ou à

J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.

7 mai

POUR PORTSMOUTH N. H.

Le brick VIRGINIA, capitaine R[illegible], partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens pour six passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.

7 mai

POUR PORTSMOUTH N. H.

Le brick MARY HELEN, doublé et chevillé en cuivre, et classé A 1, commandé par le capitaine TURNER, partira incessamment et peut prendre six passagers contre le [illegible]. S'adresser au capitaine, à bord, ou à

J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.

7 mai

POUR LIVERPOOL.

Le navire POTOMAC, classé A 1, capitaine Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H GALE,
93 rue de la Commune.

7 mai

POUR HARTFORD, Connecticut.

Passage seulement.

Le brick fin voilier, classé A 1, CONFIDENCE, capitaine Bailey, partira sous 3 jours sans délai, et peut seulement recevoir 15 à 20 passagers, que l'on débarquera soit à Hartford ou à New-York. S'adresser au capitaine, à bord, ou à

J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.

5 mai

POUR BOSTON.

Le brick THOOSA, classé A 1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Powers, partira pour le port ci-dessus, cet après midi et peut prendre neuf passagers. S'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à

WOOD & SIMMONS,
22, rue Poydras.

5 mai

POUR APALACHICOLA.

Le brick O. C. RAYMOND, fin voilier, capitaine Poole, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras.

5 mai

POUR BOSTON.

La barque SARAH LEE, capitaine Darling, partira sous peu. Pour fret d'environ 50 tonneaux de plomb ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras.

5 mai

POUR BOSTON.

La goëlette FORESTER, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret d'environ 180 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens pour dix passagers, s'adresser à

KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras.

5 mai

POUR BOSTON.

Le brick BRILLIANT, maintenant en chargement, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

WILLIAM G. HEWES,
rue Notre [illegible]

5 mai

POUR PHILADELPHIE—Hand Line.

—Devant succéder au George—Le navire OHIO bien connu, capitaine John J. Garson, ayant une partie de son chargement engagée, et à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine ou à

JAMES D. DENEGRE,
16, rue de la Douane.

5 mai

POUR GIBRALTAR.

La barque MADONNA classée A 1, capitaine Wise, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

4 mai

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.

Le navire ST-LAWRENCE, classé A 1, capitaine Chase, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

4 mai

GRAINES DE CACAO—100 sacs à vendre par J. A. BARELLI & Co.

Ventes à l'Encan:

Par [illegible] BARNETT Sur.

IL sera vendu, [illegible] 10 du courant, à midi à la Bourse, rue St. Louis entre Chartres et Royale.

4 lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4

Les lots Nos. 1 et 2 se trouvent dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes, Craps, Marigny et Mandeville et forment l'encoignure des rues Craps et Mandeville.

Le lot No. 1, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de [illegible] pieds 11 pouces, 3 lignes sur la rue Craps, et le No. 2, 32 pieds de face à la même rue, sur une profondeur de [illegible] pieds, 11 pouces, 3 lignes.

Les lots Nos 3 et 4 dans l'îlet borné par les rues Craps, Mandeville, Grands hommes et Espagnol, mesurant ensemble 26 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 154 pieds [illegible] [illegible] sur l'un des plans [illegible] à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, [illegible] avec hypothèque.

Actes de vente par devant E. Barnett, [illegible]

PAR T. MOSSY & GARDILLE.

IL sera vendu [illegible] à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

48 LOTS DE TERRE.

Situés à Covington, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 mois de crédit, en billets endossés [illegible]

Les acheteurs auront le privilège d'[illegible] billets à 8 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés par devant T. Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 mai 5

PAR H. J. DOMINGON.

AUJOURD'HUI mardi 8 [illegible] à son magasin, rue Toulouse [illegible]

PAR M. BARNETT [illegible]

Esclaves de Valeur

IL sera vendu Mercredi prochain, 9 [illegible] à la Bourse, rue St.-Louis, [illegible]

BARBETTE, négresse créole de [illegible] 16 ans, [illegible]

ARCHY, [illegible] âgée de [illegible] 14 [illegible]

[illegible]

DANIEL, [illegible]

Conditions—[illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

A [illegible] No. 51, rue de Chartres [illegible] Pendules, Porcelaine, Lampes, Verres, &c. &c.

[illegible]

PAR M. BARNETT [illegible]

IL [illegible]

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton endommagé.

IL [illegible] balles coton endommagé.

[illegible]

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Café endommagé.

IL [illegible]

[illegible] SACS CAFÉ ENDOMMAGÉ.

[illegible]

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 9 du courant, à [illegible] du matin, à son magasin [illegible]

VENTE A L'ENCAN, aujourd'hui [illegible]

WEATHERSBY & WATERMAN, [illegible] 77, rue de la Commune.

D'HABILLEMENTS D'ÉTÉ

[illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente sous la direction de [illegible]

JEUDI [illegible] mai, à [illegible] heures P. M. [illegible] de la Vieille Levée [illegible]

[illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI 9 du courant, à 10 heures du matin, [illegible] meubles [illegible]

Conditions comptant. 7 mai—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

16 boucauts teinture allemande garantie AUX APOTHICAIRES.

MARDI le 8 courant, il sera [illegible] à son magasin [illegible] Conditions comptant.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi le 9 mai prochain, à midi, à la Bourse [illegible]

[illegible] Jean L. Me[illegible], J. M. Back, et Pierre Cer[illegible] [illegible] de Dame [illegible] N. Hennen [illegible] 1er février 1837 [illegible] à ceux de D N Hennen, [illegible]

[illegible] de la propriété, six lots de terre situés [illegible] forme par les rues Canal, [illegible] et Perdido, désignés par les Nos. 14, 15, 26, 28, 29, sur un plan [illegible] B Marks, Esq. [illegible] James P. [illegible] 1838.

Le Lot No. 14 mesure 26 pieds [illegible] 102 pieds 3 pouces [illegible]

Le lot No. 15 [illegible] au No. 14, et mesure aussi 26 pieds de face [illegible] sur 102 pieds 3 pouces [illegible]

Le lot No. 26 mesure [illegible]

Le lot No. 28, mesure 25 pieds 7 [illegible]

Le lot No. 29, [illegible] sur une profondeur de 110 pieds [illegible]

CONDITIONS

Un crédit de un, deux, trois, quatre [illegible] ler Février 1837, avec intérêt de 6 pour cent [illegible] Les actes seront passés [illegible]

[illegible]

VENTE DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR Aux Opelousas.

IL sera vendu [illegible]

CENT TRENTE-SIX ESCLAVES

Parmi lesquels se trouvent des ouvriers de [illegible]

Les conditions de la vente seront avantageuses aux acheteurs. 5 mai—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mercredi, le 16 du courant, à 10 heures A. M., à son magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District [illegible] premier district judiciaire de la Louisiane—Quelques marchandises consistant en [illegible] tout abandonné à leurs créanciers par Hough, Skeggs & Co. et Skeggs & Hough. 4 mai—3

RIZ—50 barriques en débarquement du Roger Williams, à vendre par

J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Commune.

5 mai